Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260321-D2026_18-DE

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR | **N° 2026.18**

COMMUNE de GOUAREC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à quatorze heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jérôme LEJART, Maire.
***Date de la convocation** : 15 mars 2026*
***Présents** : Jérôme LEJART, Maire - Marilyn LE MOIGN - Martine LE BOZEC - Annick GUYON - Claude TAUVRY - Xavier CERTAIN - Évelyne MINIER - Isabelle LE DREFF - Fabienne LE BRIS – Philippe POCHON – Gurvand BOURHIS –Romain SPONNAGEL - Nina CORLAY – Arnaud NAJARRO.*
***Absents excusés** : Sébastien MARTIN (pouvoir à Evelyne Minier)*
***Secrétaire** : Évelyne MINIER*

Votants : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0

OBJET : Élection des adjoints

***Vu** les articles L.2121-21, L.2122-4, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2122-14, L.2122-15 et L.2122-18 du code général des collectivités territoriales,*

***Considérant** que lors de l'installation du conseil municipal, les adjoints seront élus au scrutin de liste paritaire à la majorité absolue, sans panachage vi vote préférentiel. La liste doit alterner les candidats de chaque sexe, sauf pour le Maire qui peut être du même sexe que le premier adjoint. Le vote a lieu au scrutin secret (article L.2122-4 du CGCT).*

Le Maire constate le nom du candidat, placé en tête de chaque liste.

***Considérant** que si, après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice de la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée. Sont proclamés élus l'ensemble des candidats de la liste ayant remporté l'élection.*

***Considérant** qu'une seule liste de candidats a été déposée auprès du Maire nouvellement élu.*

Le Conseil Municipal décide :

- **d'élire** la liste des adjoints telle que déclarée :
  - Mme MINIER Évelyne
  - M. TAUVRY Claude
  - Mme LE BOZEC Martine

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaitre	2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue des suffrages exprimés	7

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260321-D2026_18-DE

A obtenu : **la liste de Mme MINIER Évelyne** **13**

La liste présentée par Madame MINIER Evelyne est élue.

Monsieur le Maire précise que les délégations seront attribuées aux adjoints élus par arrêté municipal.

Fait et délibéré le 21 mars 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

